

UNIMOLY GL 82

Version 2.0

Date de révision 27.02.2015

Date d'impression 27.02.2015

1. Identification de la substance/ du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : UNIMOLY GL 82

No d'article : 020104

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Graisse

Restrictions d'emploi recommandées : Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

KLÜBER LUBRICATION MÜNCHEN
Geisenhausenerstrasse 7
D-81379 München
Deutschland
Tel: +49 (0) 897876-0
Fax: +49 (0) 897876-333

Adresse e-mail Personne responsable/émettrice : mcm@klueber.com
Material Compliance Management

Contact national : Klüber Lubrication France S.A.S.
Z.I. des Auréats, 10 à 16 Allée Ducretet
26014 Valence Cedex
France
+33-4-75448426
Fax: +33-4-75449336
KLF.contact@fr.klueber.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

0033 (0)1 45 42 59 59

2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Irritation oculaire, Catégorie 2

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 3

H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)

Dangereux pour l'environnement

R52/53: Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme

UNIMOLY GL 82

Version 2.0

Date de révision 27.02.2015

Date d'impression 27.02.2015

pour l'environnement aquatique.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : **Prévention:**
P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Étiquetage supplémentaire:

EUH208 Contient: acide benzènesulfonique, dérivés dialkyles en C10-18, sels de calcium Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers

3. Composition/ informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Huile minérale.
savon de lithium
bisulfure de molybdène
graphite

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro	Classification (67/548/CEE)	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration [%]
--------------	--	--------------------------------	---	----------------------

UNIMOLY GL 82

Version 2.0

Date de révision 27.02.2015

Date d'impression 27.02.2015

	d'enregistrem ent			
bis(dithiophosphate) de zinc et de bis[O,O-bis(2-éthylhexyle)]	4259-15-8 224-235-5	Xi; R41 N; R51/53	Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 2; H411	>= 2,5 - < 3
acide benzènesulfonique, dérivés dialkyles en C10-18, sels de calcium	93820-57-6 298-637-4	Xi; R43	Skin Sens. 1B; H317	>= 0,1 - < 1
Substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail :				
graphite	7782-42-5 231-955-3			>= 1 - < 10

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- En cas d'inhalation : Déplacer la personne à l'air frais. Si des signes/symptômes persistent, requérir une assistance médicale.
Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud.
En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.
Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire.
- En cas de contact avec la peau : Retirer les vêtements souillés. Si des symptômes d'irritation se manifestent, consulter un médecin.
En cas de contact, rincer immédiatement la peau avec beaucoup d'eau.
Laver les vêtements avant de les remettre.
Nettoyer à fond les chaussures avant de la réutiliser.
- En cas de contact avec les yeux : Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous les paupières. Pendant au moins 10 minutes.
- En cas d'ingestion : Amener la victime à l'air libre.
- : Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.
Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Pas d'information disponible.

UNIMOLY GL 82

Version 2.0

Date de révision 27.02.2015

Date d'impression 27.02.2015

Risques : Aucun(e) à notre connaissance.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Pas d'information disponible.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : En cas d'incendie, il peut se produire un dégagement de (d'):
Oxydes de carbone
Oxydes de métaux
Oxydes de phosphore
Oxydes de soufre

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
Utiliser un équipement de protection individuelle.
En cas de risque d'inhalation de poussières et/ou de fumées, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé.

Information supplémentaire : Procédure standard pour feux d'origine chimique.
Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.
Utiliser la protection respiratoire indiquée si la valeur limite d'exposition professionnelle est dépassée et/ou en cas de libération du produit (poussière).
Éviter l'inhalation de la poussière.
Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas laisser entrer en contact avec le sol, les eaux de surface ou souterraines.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

UNIMOLY GL 82

Version 2.0

Date de révision 27.02.2015

Date d'impression 27.02.2015

locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Nettoyer rapidement en balayant ou en aspirant.
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuel, voir section 8.

7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Équipement de protection individuel, voir section 8.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Se laver les mains et le visage avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.
Ne pas ingérer.
Ne pas remballer.
Ces instructions de sécurité s'appliquent aussi aux emballages vides qui peuvent contenir encore des résidus du produit.
Conserver le conteneur fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans le conteneur d'origine.
Conserver le conteneur fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.
Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
Pour conserver la qualité du produit, ne pas stocker à la chaleur ni au soleil.
Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement.
Stocker en tenant compte des législations nationales spécifiques.
Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

: Consulter les directives techniques pour l'utilisation de cette substance/ce mélange.

8. Contrôles de l'exposition/ protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants	No.-CAS	Type de valeur	Paramètres de contrôle	Mise à jour	Base
------------	---------	----------------	------------------------	-------------	------

UNIMOLY GL 82

Version 2.0

Date de révision 27.02.2015

Date d'impression 27.02.2015

graphite	7782-42-5	VME	2 mg/m3	2007-12-01	FR VLE
Information supplémentaire:	normal: Valeurs limites indicatives				

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Maintenir les concentrations dans l'air au-dessous des standards d'exposition professionnelle.

Équipement de protection individuelle

- Protection respiratoire : En cas de formation de poussière ou d'aérosol, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.
- Protection des mains : En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants de protection.
Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive.
Le temps de pénétration dépend, entre autres choses de la matière, de l'épaisseur et du type de gants et doit donc être mesuré dans chaque cas.
- Protection des yeux : Lunettes de sécurité à protection intégrale
Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166
- Mesures d'hygiène : Se laver le visage, les mains et toute partie de la peau exposée soigneusement après manipulation.
- Mesures de protection : Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse au lieu de travail.
Choisir une protection corporelle en relation avec le type, la concentration et les quantités de substances dangereuses, et les spécificités du poste de travail.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

- Conseils généraux : Ne pas laisser entrer en contact avec le sol, les eaux de surface ou souterraines.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Forme : pâte
- Couleur : noir

UNIMOLY GL 82

Version 2.0

Date de révision 27.02.2015

Date d'impression 27.02.2015

Odeur	: caractéristique
Seuil olfactif	: Donnée non disponible
pH	: Donnée non disponible
Point/intervalle de fusion	: Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	: Donnée non disponible
Point d'éclair	: non applicable
Taux d'évaporation	: Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Substances combustibles
Limite d'explosivité, inférieure	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	: Donnée non disponible
Pression de vapeur	: < 0,001 hPa, 20 °C
Densité de vapeur relative	: Donnée non disponible
Densité	: 0,89 gcm ³ , 20 °C
Hydrosolubilité	: insoluble
Solubilité dans d'autres solvants	: Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Donnée non disponible
Température d'auto-inflammabilité	: Donnée non disponible
Température d'inflammation	: Donnée non disponible
Viscosité, dynamique	: Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	: Donnée non disponible
Propriétés comburantes	: Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Point de sublimation	: Donnée non disponible
Masse volumique apparente	: Donnée non disponible

10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de dangers particuliers à signaler.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.4 Conditions à éviter

UNIMOLY GL 82

Version 2.0

Date de révision 27.02.2015

Date d'impression 27.02.2015

Conditions à éviter : Pas de conditions à remarquer spécialement.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Pas de matières à signaler spécialement.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Produit

Toxicité aiguë par inhalation : Ces informations ne sont pas disponibles.

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Ces informations ne sont pas disponibles.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Ces informations ne sont pas disponibles.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Ces informations ne sont pas disponibles.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Génotoxicité in vitro : Donnée non disponible

Génotoxicité in vivo : Donnée non disponible

Cancérogénicité : Donnée non disponible

Toxicité pour la reproduction : Donnée non disponible

Tératogénicité : Donnée non disponible

Toxicité à dose répétée : Ces informations ne sont pas disponibles.

Toxicité par aspiration : Ces informations ne sont pas disponibles.

Information supplémentaire : L'information fournie est basée sur les données des composants et de la toxicologie de produits similaires.

Composants:

bis(dithiophosphate) de zinc et de bis[O,O-bis(2-éthylhexyle)] :

Toxicité aiguë par voie orale : DL50: 3.100 mg/kg, rat, OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50: > 5.000 mg/kg, lapin, OCDE ligne directrice 402

Corrosion cutanée/irritation cutanée : lapin, Résultat: Pas d'irritation de la peau, Classification: Pas d'irritation de la peau, OCDE ligne directrice 404, BPL: oui

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : lapin, Résultat: Risque de lésions oculaires graves., Classification: Risque de lésions oculaires graves., OCDE ligne directrice 405, BPL: oui

: Irritation sévère des yeux, Peut irriter les yeux., Risque de lésions oculaires graves.

UNIMOLY GL 82

Version 2.0

Date de révision 27.02.2015

Date d'impression 27.02.2015

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Test de Maximalisation (GPMT), cochon d'Inde, Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau., OCDE ligne directrice 406, BPL: oui

Information supplémentaire : L'information fournie est basée sur les données des composants et de la toxicologie de produits similaires.

acide benzènesulfonique, dérivés dialkyles en C10-18, sels de calcium :

Toxicité aiguë par voie orale : DL50: > 5.000 mg/kg, rat, OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50: > 2.000 mg/kg, lapin

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Résultat: Pas d'irritation de la peau, Classification: Pas d'irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Résultat: Pas d'irritation des yeux, Classification: Pas d'irritation des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Résultat: Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1B., Classification: Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1B.

graphite :

Toxicité aiguë par inhalation : La poussière peut provoquer des maux de gorge et des douleurs aux poumons et dans la poitrine., Affection respiratoire, L'inhalation peut provoquer les symptômes suivants:

Corrosion cutanée/irritation cutanée : lapin, Résultat: Pas d'irritation de la peau, Classification: Pas d'irritation de la peau, OCDE ligne directrice 404, BPL: oui

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : lapin, Résultat: Pas d'irritation des yeux, Classification: Pas d'irritation des yeux, OCDE ligne directrice 405, BPL: oui

: Le contact avec les yeux peut provoquer une irritation.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : souris, Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau., Classification: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau., OCDE ligne directrice 429, BPL: oui

Information supplémentaire : Une inhalation prolongée ou répétée peut provoquer des dommages aux poumons.

12. Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons : Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : Donnée non disponible

Toxicité pour les algues : Donnée non disponible

Toxicité pour les bactéries :

UNIMOLY GL 82

Version 2.0

Date de révision 27.02.2015

Date d'impression 27.02.2015

Donnée non disponible

Composants:

bis(dithiophosphate) de zinc et de bis[O,O-bis(2-éthylhexyle)] :

- Toxicité pour les poissons : CL50: 4,4 mg/l, 96 h, Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel), Essai en semi-statique, OCDE ligne directrice 203
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50: 75 mg/l, 48 h, Daphnia magna (Grande daphnie), Immobilisation, OCDE Ligne directrice 202
- Toxicité pour les algues : CE50r: 240 mg/l, 72 h, Desmodesmus subspicatus (algues vertes), Inhibition de la croissance, OCDE Ligne directrice 201, BPL: oui
- Toxicité pour les bactéries : CE50: 380 mg/l, 16 h, Pseudomonas putida, BPL: oui

acide benzènesulfonique, dérivés dialkyles en C10-18, sels de calcium :

- Toxicité pour les poissons : CL50: > 100 mg/l, 96 h, Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel), OCDE ligne directrice 203
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50: > 100 mg/l, 48 h, Daphnia magna (Grande daphnie), OCDE Ligne directrice 202
- Toxicité pour les algues : CE50: > 100 mg/l, 72 h, Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes), OCDE Ligne directrice 201
- Toxicité pour les bactéries : CE50: > 10.000 mg/l, 3 h, boue activée, Essai en statique

graphite :

- Toxicité pour les poissons : CL50: > 100 mg/l, 96 h, Danio rerio (poisson zèbre), OCDE ligne directrice 203, BPL: oui
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50: > 100 mg/l, 48 h, Daphnia magna (Grande daphnie), OCDE Ligne directrice 202, BPL: oui
- Toxicité pour les algues : CE50: > 100 mg/l, 72 h, Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes), OCDE Ligne directrice 201, BPL: oui

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

- Biodégradabilité : Donnée non disponible
- Élimination physico-chimique : Donnée non disponible

Composants:

bis(dithiophosphate) de zinc et de bis[O,O-bis(2-éthylhexyle)] :

- Biodégradabilité : < 5 %, Résultat: pas rapidement biodégradable, OECD 301 D

UNIMOLY GL 82

Version 2.0

Date de révision 27.02.2015

Date d'impression 27.02.2015

acide benzènesulfonique, dérivés dialkyles en C10-18, sels de calcium :

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation : Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT)., Ce mélange ne contient aucune substance qui seraient considérées comme étant particulièrement persistante ou particulièrement bio-accumulable (vPvB).

Composants:

acide benzènesulfonique, dérivés dialkyles en C10-18, sels de calcium :

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 70,8

12.4 Mobilité dans le sol

Produit:

Mobilité : Donnée non disponible
Répartition entre les compartiments environnementaux : Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Une substance/préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Composants:

bis(dithiophosphate) de zinc et de bis[O,O-bis(2-éthylhexyle)] :

Evaluation : Substance PBT non classée, Substance VPVB non classée

acide benzènesulfonique, dérivés dialkyles en C10-18, sels de calcium :

Evaluation : Substance PBT non classée, Substance VPVB non classée

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Composants:

bis(dithiophosphate) de zinc et de bis[O,O-bis(2-éthylhexyle)] :

Information écologique supplémentaire : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.
: Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, selon l'application du produit.

UNIMOLY GL 82

Version 2.0

Date de révision 27.02.2015

Date d'impression 27.02.2015

Emballages contaminés : Les récipients vides peuvent être évacués en décharge, si les réglementations locales le permettent.

14. Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

ADR

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil

IBC

Not available

UNIMOLY GL 82

Version 2.0

Date de révision 27.02.2015

Date d'impression 27.02.2015

15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- REACH - Liste de Substances Extrêmement Préoccupantes Candidates à la Procédure d'Autorisation (Article 59). : Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH), Article 57).
- Réglementation relative aux dangers liés aux accidents majeurs (Réglementation relative aux Installations Classées) : 96/82/EC Mise à jour: non applicable
- Maladies Professionnelles (R-461-3, France) :
- : 36: Affections provoquées par les huiles et graisses d'origine minérale ou de synthèse.
 - : 34: Affections provoquées par les phosphates, pyrophosphates et thiophosphates d'alcoyle, d'aryle ou d'alcoylaryle et autres organophosphorés anticholinestérasiques ainsi que par les phosphoramides et carbamates hétérocycliques anticholinestérasiques
 - : 15: Affections provoquées par les amines aromatiques, leurs sels et leurs dérivés notamment hydroxylés, halogénés, nitrés, nitrosés, et sulfonés.
 - : 15 bis: Affections provoquées par les amines aromatiques, leurs sels et leurs dérivés notamment hydroxylés, halogénés, nitrés, nitrosés et sulfonés.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Ces informations ne sont pas disponibles.

16. Autres informations

Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3

- R41 Risque de lésions oculaires graves.
R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

UNIMOLY GL 82

Version 2.0

Date de révision 27.02.2015

Date d'impression 27.02.2015

Information supplémentaire

La présente fiche de données de sécurité s'applique uniquement à des produits contenus dans des emballages et portant des étiquetages d'origine de la société KLÜBER LUBRICATION. Les informations qu'elle contient sont soumises au droit de propriété intellectuelle et ne peuvent être reproduites ou modifiées sans le consentement écrit explicite de la société KLÜBER LUBRICATION. Toute transmission de ce document est uniquement autorisée dans l'étendue prévue par la loi. Une diffusion plus large, en particulier une diffusion publique de nos fiches de données de sécurité (par exemple, sous forme de téléchargement sur Internet) n'est pas autorisée sans notre consentement écrit explicite. Conformément aux prescriptions légales, la société KLÜBER LUBRICATION met à la disposition de ses clients des fiches de données de sécurité modifiées. Il relève de la responsabilité du client de transmettre des fiches de données de sécurité et d'éventuelles modifications qui y ont été apportées à ses propres clients, collaborateurs et autres utilisateurs du produit, la transmission s'effectuant conformément aux prescriptions légales. La société KLÜBER LUBRICATION n'assume aucune garantie pour le caractère actuel des fiches de données de sécurité que des utilisateurs se voient remettre par des tiers. L'ensemble des informations et des instructions contenues dans la fiche de données de sécurité a été établi selon les meilleures connaissances et se base sur les informations existantes qui sont à notre disposition le jour de la publication. Les indications se destinent à décrire le produit en termes de mesures de sécurité nécessaires ; elles ne constituent pas une garantie pour l'existence de caractéristiques ou elles ne garantissent pas le caractère adéquat du produit dans le cas particulier pas plus qu'elles n'établissent pas un rapport de droit contractuel.